Règlement de la Bourse aux Oiseaux

Règlement de la Bourse aux Oiseaux

Organisée par le CLUB ORNITHOLOGIUE SUD EST, cette exposition a pour but de faire connaitre au public les différentes souches d'oiseaux et de procurer aux éleveurs des oiseaux de race et de bonne qualité sanitaire. Ces qualités sont garanties par l'appartenance des éleveurs à une société ornithologique déclarée lors de l'inscription.

L'exposant s'engage à ne présenter et mettre en vente que des animaux de choix, aptes à la reproduction et en parfaite santé ce qui implique des prix minima.

Article 1 La Bourse est ouverte à tous les éleveurs amateurs licenciés qui n'ont pas participé à une exposition internationale depuis 30 jours.

Article 2 Les oiseaux **bagués** ne devront **pas être âgés de plus de 3 ans pour les « becs droits » et de 5 ans pour les « becs crochus »**; un registre de vente sera tenu par l'association et devra comporter l'identité de l'acheteur et de l'éleveur, et sera à la disposition des services vétérinaires, ce registre sera conservé par le club.

Article 3 L'état sanitaire, l'identification et les pièces sanitaires des oiseaux venant d'autres départements seront contrôlés par le vétérinaire officiel de la foire.

Article 4 Ne seront acceptés que les oiseaux en conformité avec le règlement en vigueur et dont la réservation des cages aura été fournie avant le 11 janvier 2016 au bureau du Club.

Article 5 Dans un souci d'équité, le Club se réserve la possibilité de limiter le nombre d'oiseaux exposés par un éleveur.

Article 6 Seuls les responsables de la bourse seront autorisés à manipuler les cages et les animaux. Ils seront désignés par les responsables de l'exposition. Le club fournira les cages aux éleveurs dans la mesure où ils respecteront le délai d'inscription et selon les cages disponibles.

Article 7 Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols, ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes et ce, qu'elle qu'en soit la cause.

Article 8 Les oiseaux seront réceptionnés **le vendredi 22 janvier 2016 à partir de 10h** avec la fiche d'encagement définitive pour les éleveurs du COSE et **le vendredi 22 janvier 2016 à partir de 14h** pour les éleveurs extérieurs.

Article 9 La fiche d'exposition signée par l'éleveur faisant foi, aucun changement ne sera admis après l'encagement des oiseaux.

Article 10 Les oiseaux seront désencagés **à partir de 18 h le dimanche 24 janvier 2016** en présence d'un responsable du Club .

Article 11 Le fait d'encager des oiseaux à la bourse vaut acceptation de ce règlement.

A préciser sur les feuilles d'engagement le nombre d'oiseaux, le sexe ainsi que le prix de l'oiseau sachant que le Club prélève 10% du prix de vente .

Afin de garantir une qualité d'origine et sanitaire des oiseaux, les prix minima seront :

- **Canari non coloré ……..25 €**
- **Canari coloré ……..35 €**
- **Canari posture …….. .30 €**
- **Callopsitte grise…… ….25 €**
- **Callopsitte mutation …….30 €**
- **Tête de Prune…….. 90€**
- **Kakariki jaune……40 €**
- **Perruche ondulée…….. 15 €**
- **Mandarin…….. 12 €**
- **Bourke…….. 35 €**
- **Inséparable Roseicolis vert…… 30 €**
- **Padda ……...15 €**
- **Perruche à collier vert ……50 €**
- **Perruche mutation …… 80 €**
- **Omnicolore……60** €
- **Conure à joues vertes……80€**
- **Conure à jours vertes mutation……à partir de 120€ selon la mutation**

Les oiseaux devront être du propre élevage et bagués au n° de l'éleveur, accompagnés d'une attestation sur l'honneur de provenance ou de certification sanitaire de moins de 5 jours de l'exposition si il y a eu participation récente à une exposition internationale.

L'encagement se fera **le vendredi 22 janvier 2016 à partir de 14 h** avec la fiche d'encagement définitive.

Comptant sur votre présence, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

DOCUMENT A RETOURNER AVANT LE 11 JANVIER 2016

POUR INSCRIPTION

BOURSE AUX OISEAUX

NOM et Prénom:	
Adresse:	

Club:		Tél:		Souche	

Cage	Dénomination de l'oiseau	Bague		Sexe	Prix de vente	Vendus
		Année	N°			

Nombre d'oiseaux à vendre		Total à vendre		
Nombre d'oiseaux vendus		Total vente		

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

NOM : …… Prénom : ……

Adresse : ……

Je déclare :

(Faire une croix dans le "rond" correspondant)

O **Ne pas avoir participé à une manifestation ornithologique à caractère <u>international</u> entre le 20 décembre 2015 et le 20 janvier 2016**

O **Avoir participé à une manifestation ornithologique à caractère <u>international</u> entre le 20 décembre 2015 et le 20 janvier 2016**

Si oui, lesquelles : (Donner le nom de l'organisateur, le pays, la date, le lieu, les espèces d'oiseaux que vous présentiez)……

……

Dans ce cas vous devrez fournir à l'engagement du 20 janvier 2016, un certificat de votre vétérinaire daté de moins de 5 jours, certifiant que vos oiseaux présentés à PUGET/ARGENS, sont indemnes de maladie.

_____

_____

J'affirme sur l'honneur que **les oiseaux que je présente sont nés dans mon propre élevage**, et ne sont pas en contact et n'ont pas été en contact avec des oiseaux ayant participé à une manifestation à caractère international.

D'autre part **je déclare sur l'honneur respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2005 relatif aux mesures de protection des oiseaux vis-à-vis de l'influenza aviaire**, et notamment :

- prendre les mesures nécessaires afin de limiter les contacts directs ou indirects avec les oiseaux vivant à l'état sauvage,

- ne pas utiliser les eaux de surface pour le nettoyage des bâtiments et des matériels d'élevage ni pour l'abreuvement en l'absence d'un traitement d'inactivation d'un éventuel virus,

- approvisionner les oiseaux d'élevage en aliments et en eau de boisson à l'intérieur des bâtiments ou au moyen de distributeurs protégés et inaccessibles aux oiseaux sauvages.

Date …….. *Signature*